

Un conseil autour des questions financières

Les élus, réunis mardi soir, ont validé la participation de la commune au fonctionnement de l'école Saint-Yves, comme chaque année, après avoir eu connaissance du nombre d'enfants scolarisés depuis la rentrée. Calculée, sur le coût moyen d'un élève de primaire et maternelles, cette participation s'élèvera cette année à 403,86 €, pour chacun des quarante-neuf élèves domiciliés dans la commune et qui fréquentent Saint-Yves. Soit un total de 19 789 €. En outre, une subvention de 50 € par élève a également été attribuée à l'école, pour aider au financement du voyage à Londres des quinze élèves du cours moyens.

Centre de loisirs estival

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), mis en place l'été pour l'accueil des enfants des communes de Saint-Hélen et de La Vicomté, a ouvert dix-neuf jours en juillet. Quarante-vingt-onze enfants, soit soixante et une familles, ont été inscrits dans la période, avec une moyenne de quarante-deux enfants présents chaque jour.

La répartition en fonction de la commune d'origines est la suivante : Soixante enfants de Saint-Hélen, seize enfants de La Vicomté et quinze enfants hors commune.

Le bilan financier laisse apparaître un déficit de 6 285 €. Selon la convention signée entre les deux communes, La Vicomté participera aussi en fonction du nombre d'enfants issus de sa commune, plus la

moitié des enfants hors commune, une participation qui s'élèvera donc à 1 623,21 €.

Bilan des Tap et de l'accueil du mercredi

Le reste à charge de la commune pour l'année scolaire 2014-2015 se monte à 11 949 €, malgré le fond d'amorçage de 15 840 €, « qui sera reconduit cette année », a précisé Pascal Perrin.

Les dépenses concernent essentiellement le salaire des animateurs et les activités extérieures pour 27 713 €, et l'achat de petit matériel éducatif pour 75 €.

Concernant l'ALSH du mercredi, l'équipe d'animation a comptabilisé 882 journées-enfants.

Le déficit annuel se monte à 1 327 €, pour un budget global de 12 220 €, dont les recettes sont assurées par les familles (5 700 €) et par la caisse d'allocations familiales (5 173 €).

■ Opération gratuite de broyage des déchets verts

Mardi 3 novembre, 14 h, parking du terrain des sports, rue du Chêne-des-Forts. Proposée par Dinan communauté, cette opération consiste, à tout particulier, à apporter ses branchages qui seront broyés sur place. Le diamètre des branches ne devra pas être supérieur à 9 cm. La quantité de branchage à broyer ne devra pas excéder une remorque de voiture par usager. Contact : 02 96 87 14 14.